

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **13 décembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1368**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Quartiers prioritaires de la politique de la Ville de Vaulx en Velin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2016 - Approbation des conventions - Modification de la décision de la Commission permanente n° CP-2016-1170 du 12 septembre 2016

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Rudigoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 décembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano, Colin, Bernard.

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 13 décembre 2016**Décision n° CP-2016-1368**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartiers prioritaires de la politique de la Ville de Vaulx en Velin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2016 - Approbation des conventions - Modification de la décision de la Commission permanente n° CP-2016-1170 du 12 septembre 2016**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.20.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) représente un axe d'intervention prioritaire du contrat de ville métropolitain approuvé pour la période 2015-2020 par délibération du Conseil n° 2015-0410 du 29 juin 2015. La convention cadre de gestion sociale et urbaine de proximité d'agglomération, qui définit les priorités, a été approuvée pour la période 2015-2020 par délibération du Conseil n° 2016-1333 du 27 juin 2016.

Par cette même délibération, le Conseil de la Métropole de Lyon a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'action annuels dans le cadre de la GSUP pour l'année 2016 et a donné délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre du dispositif.

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité au projet de développement des quartiers de Vaulx en Velin inscrits au contrat de ville de la Métropole de Lyon.

Par décision n° CP-2016-1170 du 12 septembre 2016, la Commission permanente a arrêté la programmation de GSUP 2016 pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Vaulx en Velin, d'un montant total de 407 000 € TTC avec un engagement financier de la Métropole d'un montant de 168 500 € nets de taxes.

Cette décision comportant des erreurs matérielles dans les libellés des actions, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, il est proposé à la Commission permanente de la modifier, étant précisé que le montant total de la subvention versée à cet OPH est inchangé. Sur cette base, le détail des actions relevant de l'OPH Grand Lyon habitat serait le suivant :

Action	Maître d'ouvrage	Coût total de l'action	Ville	Etat	Métropole	Bailleur
Amélioration des espaces extérieurs du quartier Ecoin sous la Combe via des chantiers d'insertion	GLH	18 000			9 000	9 000
Réfection des parties communes du quartier Ecoin sous la Combe via des chantiers d'insertion	GLH	34 000			17 000	17 000
Réfection des parties communes du quartier de la Grappinière via des chantiers d'insertion	GLH	54 000			27 000	27 000
Total		106 000			53 000	53 000

Le tableau de synthèse, figurant en annexe, récapitule les actions financées au titre des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en application de la décision n° CP-2016-1170 du 12 septembre 2016 et de la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération n° 2016-1333 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2016, relative à la définition du cadre d'intervention de la Métropole pour le financement des programmes d'actions annuels en matière de GSUP et donnant délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre du dispositif ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 53 000 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, dans le cadre de la programmation de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de Vaulx en Velin - quartiers prioritaires de la politique de la ville pour l'année 2016,

b) la convention à passer entre l'OPH Grand Lyon habitat et la Métropole de Lyon, définissant les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La présente décision emporte modification de la décision n° CP-2016-1170 de la Commission permanente du 12 septembre 2016 en tant qu'elle concerne l'OPH Grand Lyon habitat.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - comptes 6574, 657382 et 657348 - fonction 52 - opération n° 0P17O4938.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.